

## dissertation : la force juridique de la jurisprudence

Par **ecolo**, le **17/10/2008** à **17:03**

bonjour,  
j'aimerais savoir si je pourrais avoir une petite aide pour un plan sur "la force juridique de la jurisprudence"  
merci

Par **mathou**, le **17/10/2008** à **18:01**

Bonsoir,

On peut t'aider si tu nous indiques ta problématique ou tes premiers éléments de réflexion d'abord, conformément au point numéro 7 de la Charte du forum twinkl not found or type unknown

Par **ecolo**, le **17/10/2008** à **22:05**

moi je pensais à un plan  
1 / une nécessité de cette force juridique  
2/ les méfaits de cette force dans le temps

Par **ecolo**, le **17/10/2008** à **22:19**

en fait je ne sais pas trop si c'est bien de dire que son évolution est indispensable mais que justement ça peut avoir certains effets négatifs pour des faits passés

Par **jeeecy**, le **17/10/2008** à **22:43**

[quote="ecolo":2yaf2y8s]moi je pensais à un plan  
1 / une nécessité de cette force juridique  
2/ les méfaits de cette force dans le temps[/quote:2yaf2y8s]  
alors petite mise à jour

un plan en droit est constitué pour les dissertations par deux parties et deux sous parties  
et en plus le plan répond à une problématique  
merci d'indiquer ces éléments si tu souhaites obtenir de l'aide sur ce forum

Par **ecolo**, le **18/10/2008** à **11:43**

En quoi la force juridique de la jurisprudence est -elle majoritairement fiable?

1 / une nécessité de cette force juridique

A) possibilité dun caractere sociologiquement obligatoire

B ) sa force indirecte (comme être a l'origine d'un texte de loi ulterieur

2/ les mefaits de cette force dans le temps

A) differences entre regles de droits et solutions formulées par la jurisprudence (renversement d'une solution de jurisprudence constante

B) une certaine anticipation de la retroactivité inherente aux revirements de jurisprudence

Par **jeeecy**, le **18/10/2008** à **15:20**

je pense qu'il faut que tu évoques le rôle d'interprétation de la loi pour la jurisprudence et non un rôle créateur de droit

à partir de cette idée, la force juridique de la jurisprudence s'impose aux actes accomplis mais la jurisprudence ne peut pas pour autant annuler une loi

elle ne fait que de l'application, pas de la création

encore que certains arrêts sont rendus pour pousser le législateur à modifier la loi

Par **ecolo**, le **18/10/2008** à **17:24**

d'accord par contre ce sera ma premiere dissertation et ce sera noté, j'aimerais savoir parce que je veux à tout prix avoir minimum 14 , et j'aimerais avoir le plus de conseil sur l'introduction , et les plans. Par exemple je souhaite parler de certains exemples que j'ai vu dans les bouquins et aussi aux td ce serait bien ?

Merci quand meme pour ta pensée, est- ce que tu veux que je t'envoie la feuille de td toujours ?

je vais reflechir un peu au developpement du plan en attendant , je te tiendrais au courant ok? deja pour la premiere partie " la force juridique de la jurisprudence s'impose aux actes accomplis " je pense parler du fait que meme si son role n'est que d'interpreter , il joue quand meme un role tres important

et pour la deuxieme partie, que justement elle ne peut annuler une loi et que ça peut lui causer du tort.

Par **ecolo**, le **18/10/2008** à **17:26**

mais aussi justement comme tu as dit le fait de pousser à modifier la loi ça joue un rôle dans la deuxième partie, Mais la problématique reste quand même bonne ?  
Sur la fiabilité de l'interprétation

Par **jeeecy**, le **18/10/2008** à **17:40**

à mon avis la problématique est beaucoup trop compliquée

il faut aller à l'essentiel en droit, et surtout écrire comme si le correcteur ne comprenait rien au droit

et si je me place dans cette situation, ta problématique ne veut rien dire...

Par **Septen**, le **18/10/2008** à **19:39**

Bonjour,

Comment décririez-vous cette notion de "force juridique" ?

Par **ecolo**, le **19/10/2008** à **22:23**

ben en fait compte la force juridique est un peu une solution jurisprudentielle qui a une grande importance. Je compte parler du revirement de jurisprudence dans la première partie ainsi que de la rétroactivité, c'est bon ?

Par **Gab2**, le **20/10/2008** à **01:42**

Bonjour.

Moi perso, je ferais plutôt la distinction entre le législatif et le pratique. C'est beaucoup plus intéressant.

En vertu du code civil, le juge interprète le Droit mais ne le crée pas.

En pratique, il tire de son pouvoir d'interprétation un pouvoir de création.

Ex:

--Interdiction du mariage homosexuel..

--Ou encore, pour montrer encore plus le rôle créateur du juge, dans une matière dominée par le principe de légalité, la création d'une nouvelle cause d'irresponsabilité en droit pénal pour la personne qui vole un document dans le cadre de son travail, dans le but d'assurer sa défense devant un contentieux prud'homal.

Exemple jurisprudentiel: Un comptable vole les documents d'une entreprise pour démontrer que son licenciement économique était infondé, il est poursuivi au pénal, condamné d'abord et relaxé devant la C. de Cass. en vertu d'une cause d'irresponsabilité pénale qu'elle venait d'inventer.

Cordialement.

Par **doui**, le **20/10/2008** à **03:27**

Y a l'exemple de la jurisprudence Perruche, dont on dit qu'elle a forcé le législateur à adopter une nouvelle loi, ce qui donne une idée de la force juridique de la jurisprudence ... mais en même temps sa limite : le législateur a toujours le dernier mot.

Par **ecolo**, le **20/10/2008** à **07:39**

ok Gab2 mais dans ce cas là quel genre de plan et de problématique il faudrait avoir ? ce serait mieux de le mettre sinon dans la deuxième partie que même si elle ne peut modifier une loi elle peut néanmoins avoir un pouvoir créateur sur celle-ci. Merci beaucoup au fait pour votre aide, car ça fait bizarre quand même de faire une dissertation comme ça sans réelle aide surtout sur le plan méthodologique. J'ai cherché toujours à la BU mais je ne veux pas tomber dans le hors sujet qui là serait quand même grave.

Bref doui pour la jurisprudence Perruche j'avais pensé de mettre dans la première partie justement

Est-ce que dans la première partie, de mettre en sous-partie, pouvoir d'un point de vue pratique, en A, et d'un point de vue législatif en B, serait bien?

Est-ce que le fait de préciser que la jurisprudence n'a pas de caractère juridique obligatoire en dehors de l'instance où elle a été exprimée, mais qu'elle peut accéder au rang de véritable loi c'est bien?

Par **ecolo**, le **20/10/2008** à **07:56**

sinon je voulais savoir pour la loi de la jurisprudence Perruche, ça a permis d'instaurer la loi du 4 mars 2002, dont les Perruche ont failli ne pas bénéficier, car cette loi n'était pas applicable pour eux c'est ça ? Mais ils ont eu réparation intégrale.

Par **ecolo**, le **21/10/2008** à **08:39**

est ce que je peux pas parler de la non retroactivité de la loi dans la deuxieme partie comme quoi que ça empeche la modification d'une loi?

Par **pipou**, le **21/10/2008** à **09:11**

:D

Aides-toi et le ciel t'aidera Image not found or type unknown

Par **ecolo**, le **21/10/2008** à **10:34**

lol ok ben ça m'aide pas trop lol

Par **pipou**, le **21/10/2008** à **13:29**

L'office de la loi est de fixer, par de grandes vues, les maximes générales du droit ; d'établir des principes féconds en conséquences, et non de descendre dans le détail des questions qui peuvent naître sur chaque matière. C'est au magistrat et au juriconsulte pénétrés de l'esprit des lois à en diriger l'application.

-Portalis-